

TUNINVEST SICAR

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE
Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,
Telle que modifiée et complétée par les textes adéquats

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 71 18 98 00 – Fax : 71 18 98 50
RNE 0492711K

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 24 Juillet 2020 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2019 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Rachat d'actions ;
- 8- Délégation de pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS A PRESENTER

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 JUILLET 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, s'élevant à deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix dinars et huit cent quarante-neuf millimes(278.990,849 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	278.990,849
Report à nouveau antérieur à 2014	2.447.818,618
Report à nouveau après 2014	822.007,476
Report à nouveau total	3.269.826,094
Pour former un bénéfice distribuable	3.548.816,943
Dividendes (0,5 dinars / action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	3.065.816,943

(En dinars)

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché.
L'Assemblée délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à